

LA BOURSE DE LYCÉE RENTRÉE 2026



ATTENTION

Depuis la rentrée 2024 la bourse est attribuée pour l'année scolaire et non plus pour la durée de la formation.

Mon enfant entre au lycée ou mon enfant était boursier de lycée en 2025/2026 :

Je dépose ou re-dépose une demande de bourse pour l'année 2026/2027 à la rentrée auprès du lycée.



LE BAREME DES BOURSES

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée à la rentrée 2026, selon vos ressources et le nombre d'enfant(s) à votre charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	22 037€	23 731€	27 121€	31 360€	35 597€	40 684€	45 769€	50 855€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>



LE DOSSIER DE BOURSE

- Je suis le responsable légal de l'élève
 - Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée auprès du lycée** de mon enfant, ou sur le site internet du ministère
- Ou si le lycée le propose, je peux signer un consentement pour l'étude automatique du droit à bourse
- Je le dépose au secrétariat du lycée dès la rentrée et **au plus tard le 15 octobre 2026**, date nationale de fin de campagne de bourse pour l'année 2025-2026.

Je joins dans le dossier :

- **une copie de mon avis d'impôt 2026 sur les revenus 2025**

Concubinage : les revenus des deux concubins sont pris en compte même si le concubin n'est pas le parent de l'élève candidat boursier (c'est la notion de ménage qui est retenue comme pour les prestations familiales).

Résidence alternée : seuls les revenus du parent présentant la demande sont pris en compte (et de son éventuel(le) concubin(e)).